



Le ministère de la justice et de la sécurité publique (MJSP) a dans un communiqué condamné les « actes de sabotages et de vandalismes » orchestrés le 14 mai dernier par des responsables politiques de l'opposition lors de la célébration des 3 ans du mandat de Michel Martelly.

Le MJSP qualifie d' « intolérant et d'anarchiste » le comportement des membres de l'opposition politique, tout en faisant remarquer que « ces agitateurs ont franchi les limites de l'inacceptable ».

Le ministère croit que la population ne peut continuer à être « pris en otage par la terreur semée par les ennemis de la démocratie ».

Par conséquent il invite les victimes à porter plainte devant la justice, afin que « ces fauteurs de troubles » soient poursuivis, jugés et punis conformément à la loi.